

Panneaux publicitaires : 500 dispositifs d'affichage illégaux depuis 2013 en Corse



L'association « **Paysage de France** » reproche au préfet de la Haute-Corse d'avoir laissé des affiches grands formats dans des communes de moins de 10 000 habitants, une encontre au code de l'environnement. Une audience au tribunal administratif de Bastia concernait la commune de Vignale hier, jeudi.

Par France 3 Corse ViaStella
Publié le 02/02/2018 à 09:43

Les grands panneaux publicitaires de 12 mètres carrés, scellés au sol, sont interdits dans les communes de moins de 10 000 habitants et hors agglomération. C'est la loi. Sur toute la Corse, l'association « **Paysages de France** » a relevé 500 dispositifs d'affichage illégaux depuis 2013.

« *On ne va pas dire, la Corse est un cas particulier. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'infractions, c'est vrai que l'État n'a pas fait son travail et pendant des années a laissé faire. Et donc a nourri, on peut le dire, entretenu sciemment une délinquance environnementale massive* », estime Pierre-Jean Delahousse, administrateur de l'association « **Paysages de France** ».

L'association a déposé un recours contre l'État concernant ces fameux panneaux. Elle demande 83 000 euros de dommages et intérêts pour préjudice moral. Pour le rapporteur public du tribunal administratif de Bastia, la somme demandée est trop importante puisque l'État a fait enlever les panneaux.

Piège de l'inaction

« *L'État agit mais avec retard. C'est parce qu'il y a tellement de communes en Corse où ces illégalités sont faites, donc d'affichages publicitaires. Le temps qu'il mette tout en œuvre ça crée un retard qui est préjudiciable. Et qui fait que je propose de condamner à minima à 2 000 euros l'État pour ce retard* », indique Hugues Alladio, rapporteur public au tribunal administratif de Bastia.



Sur la commune de Vescovato, plusieurs commerçants ont dû enlever leurs panneaux publicitaires. Ils déclarent avoir perdu 15% de leur chiffre d'affaires malgré le soutien du maire. « *Derrière un panneau publicitaire, il y a déjà la personne qui l'installe, il y a une économie derrière ces panneaux. Et, bien entendu, les personnes et les entreprises qui avaient recours à ces panneaux ont malheureusement eu une perte importante* », souligne Benoît Bruzi, maire de Vescovato.

Durant 40 ans, l'État s'est laissé prendre au piège de l'inaction. La direction départementale des territoires et de la mer a dressé sur la Haute-Corse 200 procès-verbaux relatifs à la pollution visuelle.